

Conseil Municipal

Séance du 10 avril 1932

L'an mil neuf cent trente-deux, le dix du mois d'avril, à 9 heures matin, le Conseil Municipal dûment convoqué par M^r le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M^r Rivière, Maire, pour une séance extraordinaire.

Présents: M^r. M. J^r Marillat, Marbais, Rivière, J^rin, Guérin, Caugeron, Hervault, Chiefaire, Cancheau, Billy, Jubard, Royer, Fabrice, Martin, Bastin, Estrouneau, Marchéau, Roux, Chardoin, & Lapin.

Absents: M^r. M. Chiefaire & Bastin excusés.

M^r Guérin est nommé Secrétaire.

Ecole de Ragon

Acquisition de terrain

M^r le Maire expose au Conseil que le 1^{er} avril courant, M^r le Préfet lui a transmis une requête présentée par une vingtaine d'habitants de la commune de Ropé & tendant à obtenir que ne soit pas réalisé le projet de construction d'une école sur un terrain situé à Ragon, appartenant à la Commune de Ropé et affecté au Champ de foire.

Les pétitionnaires font observer que suivant un acte de donation passé en 1850, le terrain avait été abandonné par leurs ascendants à la Commune, à la condition expresse que celle-ci établirait sur ce terrain un champ de foire qui ne pourrait jamais être détourné de sa destination et resterait vague toute l'année.

M^r le Maire fait connaître que l'acte d'achat de ce terrain passé devant M^r Vézignoul, notaire

Approuvé le
12 avril 1932

à Pont-Rousteau, le 18. Novembre 1855, et dont copie est aux archives ne mentionne aucune clause de ce genre, mais que d'après une délibération du 9 Juin 1850 ayant trait à l'établissement du champ de foire de Rayon, il ressort que la vénération ci-dessus paraît fondée.

Dans ces conditions & pour éviter une action judiciaire, M^r le Maire fait connaître au Conseil qu'il a préféré ajourner l'adjudication, qui devrait avoir lieu le 6 avril courant, et rechercher un autre emplacement pour la construction de l'Église.

Avec le concours de M^{rs} Gar Mailliet & Guerin, il a trouvé un terrain convenablement situé, appartenant à M^{rs} Garreau Jean 1^{er} & Peneau François, en bordure du chemin Vicinal de la Murette dont une partie aboutit au champ de foire. Les propriétaires sont d'accord pour le céder à la Commune.

M^{rs} L. Inspecteur d'Académie et M^r Jouin architecte l'ont visité, et ont constaté qu'il répondait en tous points à l'usage que l'on voulait en faire.

M^r le Maire soumet ensuite au Conseil le plan du dit terrain et le procès-verbal d'estimation dressés par M^r Péséant, voyer communal, desquels il résulte que la superficie totale est de 38 ares 85 & que le prix au centiare est de 15 francs soit pour la totalité du terrain: 58.275⁺

Pont:

17 ^a 70 à M ^r Jean 1 ^{er} Garreau pour la	
Somme de :	26 550 ⁺
et 21 ^a 15 à M ^r François Peneau pour la	
Somme de :	31 725 ⁺

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

Approuve la détermination de M^r le Maire, au sujet de l'ajournement de l'adjudication. Considérant d'autre part, que le prix de 15 francs le my demandé par M^{rs} Garreau &

Perreau n'est pas exagéré

Vote l'acquisition des terrains ci-dessus désignés

Savoir:

17 ⁷⁰	a Mr Garreau pour	26.550 ⁺
21 ¹⁵	a Mr Perreau pour	31.725 ⁺
fait en totalité pour la somme de:		58.275 ⁺
qui sera prélevé sur l'emprunt de 830.000 ⁺		

(construction d'un groupe scolaire à Rays)

Le Conseil, vu l'urgence de procéder à la mise en adjudication des travaux

Demande d'être décidé de remplir les formalités d'enquête, & en outre, demande la déclaration d'utilité publique.

L'Assemblée demandera ultérieurement une subvention à l'Etat, elle fait remarquer à Mr le Préfet qu'aucune modification ne sera apportée aux plans & devis.

Comptes de Mr Senechal

Le Conseil approuve les Comptes de Mr Senechal, Receveur Municipal de la Commune de Rays, pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1931

Savoir

Recettes :	1.157.302. ⁺ 78
Dépenses :	1.095.331. ⁺ 28

Avant de lever la séance, le Conseil veut à remercier Mr. Mr. Gar-Maullier & Guerin, pour la promptitude apportée dans la recherche d'un terrain pour la construction de l'École de Rays, ainsi que les propriétaires Mr. Mr. Garreau & Perreau pour avoir bien voulu consentir à la vente de leurs terrains qui leur étaient pourtant d'une grande utilité.

Garbailliet ~~Murphy~~ O. Wervaux L. J. J. ~~Brilly~~

Mabrice ~~Marchet~~ ~~Reynier~~ ~~Prohonne~~ ~~Mog~~

J. Curpiz ~~M. Thi...~~ ~~Phanolo~~

~~Antoine~~